

Dossier de consultation

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet SIMEF*

*Système d'Information des Métiers de la Formation

Pour la qualité de
l'administration
calédonienne



DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :

Vendredi 11 septembre 2026 à 16h00 locales

RÉFÉRENCE DE LA CONSULTATION :

26-IFAP01

Table des matières

I. Contexte et enjeu	4
A. Présentation de l'IFAP	4
B. Enjeux du projet SIMEF	4
C. Le système d'informations de l'IFAP	5
D. Les besoins auxquels doit répondre le projet SIMEF	5
II. Objet de la consultation	5
III. Localisation et contenu de la mission	6
A. Phase 1 : Consolidation de l'étude d'opportunité et de faisabilité relative au développement et au déploiement d'un SCBF et d'une IC	6
1. Conditions de mise en oeuvre	6
2. Prestations attendues	6
3. Durée prévisionnelle	6
4. Planning prévisionnel	6
5. Livrables	7
6. Actions de l'IFAP	7
B. Phase 2 : Assistance à la contractualisation avec une maîtrise d'oeuvre pour le développement et le déploiement du SCBF et de l'IC	7
1. Conditions de mise en oeuvre	7
2. Prestations attendues	7
3. Durée prévisionnelle	8
4. Planning prévisionnel	8
5. Livrables	8
6. Actions de l'IFAP	8
C. Phase 3 : suivi du projet et de la maîtrise d'oeuvre, assistance au développement et au déploiement du SCBF et de l'IC	8
1. Conditions de mise en oeuvre	8
2. Prestations attendues	8
3. Durée prévisionnelle	9
4. Planning prévisionnel	9
5. Livrables	9
6. Actions de l'IFAP	10
IV. Caractéristiques, qualifications et expériences attendues de l'AMOA	10
V. Cadre contractuel et financier	11
A. Nature du contrat	11
B. Éléments financiers	11
C. Déplacements	11
D. Propriété intellectuelle et confidentialité	11
VI. Modalité de soumission et de sélection des offres	11
A. Contenu de l'offre	11
1. Pièces administratives	11
2. Une note sur la compréhension et le positionnement (liste non exhaustive, amendable par le soumissionnaire)	12

3. Une note sur les modalités d'intervention (liste non exhaustive, amendable par le soumissionnaire)	12
4. Une note sur l'équipe et ses références (liste non exhaustive, amendable par le soumissionnaire)	12
5. Une offre financière	12
B. Allotissement	12
C. Groupement	12
D. Transmission de l'offre	12
E. Sélection de l'offre	13

I. Contexte et enjeu

Dans la présente consultation :

- le prestataire chargé d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est désigné par le sigle "AMOA" ;
- le prestataire chargé d'une mission de maîtrise d'œuvre est désigné par le sigle "MOE" ;
- les commanditaires, les stagiaires, les formateurs et l'IFAP œuvrant au sein de l'écosystème dédié à la gestion des compétences des institutions et des collectivités sont désignés par le terme "parties prenantes".

A. Présentation de l'IFAP

L'institut de formation à l'administration publique (IFAP) est un établissement public administratif de la Nouvelle-Calédonie dont l'objet est la formation des agents publics servant en Nouvelle-Calédonie.

A ce titre, il est chargé de :

- la formation des fonctionnaires et des agents publics en service dans les collectivités de Nouvelle-Calédonie ;
- la préparation aux concours et aux examens professionnels ouverts dans les fonctions publiques de la Nouvelle-Calédonie ;
- la formation des élu.es politiques et des membres des institutions de Nouvelle-Calédonie ;
- la formation des agents publics titulaires d'un mandat syndical.

Il propose ainsi des formations aux agents publics employés par l'État, la Nouvelle-Calédonie, les provinces, les communes ou leurs établissements publics.

L'IFAP peut également organiser des formations au bénéfice des agents publics ressortissants d'Etats ou territoires du Pacifique, ainsi qu'au bénéfice des membres et personnels d'associations gestionnaires d'une mission de service public.

B. Enjeux du projet SIMEF

L'IFAP souhaite se positionner comme un centre de solutions pour la gestion des compétences au sein des institutions et des collectivités. Il doit ainsi proposer un système d'information au service :

- de la simplification administrative ;
- de l'expérience utilisateur ;
- de l'efficience, c'est-à-dire du meilleur rapport entre les ressources investies et les résultats obtenus ;
- du lien entre les parties prenantes.

C. Le système d'informations de l'IFAP

A ce jour, le système d'information métier de l'IFAP repose sur des briques technologiques hétérogènes (Ammon de Val Software, Moodle, Office 365 et Surfi), disposant d'API, mais dont les interactions ne permettent pas un traitement fluide de l'ensemble du processus de formation.

Différents outils existent, mais ils sont parfois redondants, génèrent des recopies d'informations, des erreurs et surtout un surinvestissement des ressources dans les tâches administratives, au détriment des activités liées à l'accompagnement des commanditaires, à l'ingénierie et à l'organisation des formations.

En outre, une forme de démotivation des parties prenantes peut naître de cette situation et obérer la mise en œuvre de la mission, de la vision, des valeurs et des ambitions stratégiques de l'IFAP.

Mission : L'IFAP, établissement public de la Nouvelle-Calédonie initie et accompagne le développement des compétences des agents, pour favoriser la performance des services publics et soutenir la mise en œuvre des politiques publiques.

Vision : Forger un service public novateur, fiable et inclusif au service du développement harmonieux de la Nouvelle-Calédonie et de ses habitants.

Valeurs : Collaboration, professionnalisme, qualité de service et satisfaction du client.

Ambitions stratégiques :

- satisfaire : par une réponse de façon professionnelle, adaptée et efficiente aux besoins de formations exprimés ;
- inspirer : les managers et agents publics par une offre de formation innovante et œuvrant au développement de la performance publique ;
- construire : un établissement performant, exemplaire et capable d'anticiper les évolutions du secteur public et d'accompagner ses acteurs vers une montée en compétences durable.

D. Les besoins auxquels doit répondre le projet SIMEF

- Réduire les confusions et les erreurs pour toutes les parties prenantes.
- Rééquilibrer la charge de travail administrative au profit des activités métiers ;
- Fluidifier et accélérer les processus d'ingénierie et d'organisation des formations pour toutes les parties prenantes.
- Mieux outiller l'IFAP pour son rôle de "nœud de réseau" dans l'écosystème dédié à la gestion des compétences des institutions et des collectivités.
- Permettre un suivi précis des activités et de leur correspondance budgétaire, dont le degré sera à poser avec le secrétariat général.
- Fiabiliser les données et permettre un reporting automatisé et accessible.

II. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de désigner un AMOA pour la mise en œuvre du projet SIMEF qui consiste à :

- diagnostiquer l'existant de nos outils et pratiques métiers ;
- choisir un socle technique pour développer et déployer un nouveau système de collecte des besoins en formations (SCBF) auprès des commanditaires de l'IFAP ;
- développer et déployer ce SCBF ;
- choisir un socle technique pour développer et déployer une interface collaborative (IC) impliquant les parties prenantes (RH employeur, manager, formateur, stagiaires) des différents secteurs de formation ;
- développer et déployer cette IC ;
- projeter la cartographie cible des SI métier dans le schéma directeur du système d'information global de l'IFAP.

Cette consultation est ouverte. Les documents de consultation correspondants sont publiés sur le site www.ifap.nc, ainsi que sur la plateforme www.marchespublics.nc afin que tout opérateur économique ayant les capacités nécessaires et en situation de régularité administrative, fiscale et sociale, puisse y répondre

III. Localisation et contenu de la mission

La mission de l'AMOA se déroule en Nouvelle-Calédonie, principalement sur Nouméa.

Elle se décompose en 3 phases principales :

1. consolidation de l'étude d'opportunité et de faisabilité relative au développement et au déploiement d'un SCBF et d'une IC, à partir de nos pratiques actuelles et en cohérence avec le projet de schéma directeur des SI IFAP ;
2. assistance à la contractualisation avec un MOE pour le développement et le déploiement du SCBF et de l'IC ;
3. suivi du projet et de la maîtrise d'œuvre, assistance au développement et au déploiement du SCBF et de l'IC.

Chaque étape correspond à une tranche. La première est ferme et les autres conditionnelles, déclenchées après analyse des travaux de la phase précédente. L'ensemble de la mission est contractualisé suivant ces 3 phases.

A. Tranche 1 : Consolidation de l'étude d'opportunité et de faisabilité relative au développement et au déploiement d'un SCBF et d'une IC

1. Conditions de mise en œuvre

Cette phase de la mission débute lorsque l'IFAP a validé l'offre d'un AMOA et que celui-ci a reçu le bon de commande.

2. Prestations attendues

En se basant sur les enquêtes externes et internes déjà réalisées, sur le premier niveau d'analyse de l'IFAP ainsi que sur des entretiens externes, internes et des examens documentaires complémentaires, l'AMOA devra constituer une cartographie détaillée des parties prenantes, analyser et décrire le contexte de l'IFAP, ses pratiques et caractériser son système d'informations. Préciser en quoi ces éléments constituent ou non une opportunité pour développer et déployer un SCBF et une IC, les gains attendus, les ressources techniques, humaines et financières nécessaires, la planification possible, les interactions avec les éditeurs de logiciels notamment Val Software et Moodle et émettre des recommandations et formaliser trois scénarios pour la mise en œuvre du projet SIMEF comportant les socles techniques envisagés.

Durée et planning souhaité

La tranche 1 doit être réalisée au plus tôt afin de disposer des livrables pour fin-novembre 2026.

3. Livrables

- Le rapport d'opportunité et de faisabilité.
- La cartographie des SI métier.

4. Actions de l'IFAP

- Validation du rapport d'opportunité et de faisabilité.
- Décision (ou non) de poursuivre le projet SIMEF.

B. Tranche 2 : Assistance à la contractualisation avec une maîtrise d'œuvre pour le développement et le déploiement du SCBF et de l'IC

1. Conditions de mise en œuvre

Cette tranche de la mission est conditionnelle et correspond à la phase 2 évoquée en début de l'article III. Elle débute lorsque l'IFAP a décidé de poursuivre le projet SIMEF et que l'AMOA a reçu le bon de commande.

2. Prestations attendues

L'AMOA devra rédiger la consultation publiée par l'IFAP pour sélectionner un MOE chargé de développer et de déployer le SCBF et l'IC à partir des socles techniques identifiés.

La rédaction de cette consultation devra orienter le MOE vers un développement et un déploiement en mode agile (itératif et incrémental) comprenant les étapes ci-après (qui peuvent se répéter ou se dérouler dans un autre ordre) :

www.ifap.nc

- immersion et échanges : pour observer, comprendre les usages et les besoins actuels des utilisateurs ;
- veille : pour s’inspirer des bonnes pratiques, ici et ailleurs ;
- formalisation : pour concevoir, transcrire et partager les usages et les besoins actuels des utilisateurs (potentiellement sous la forme de user stories...) ;
- co-conception : pour associer les utilisateurs au développement des fonctionnalités ;
- maquettage : pour représenter les fonctionnalités proposées, les rendre partageables et appropriables (potentiellement sous la forme de user cases...) ;
- ordonnancement : pour organiser en séquences courtes le développement et le déploiement des fonctionnalités (potentiellement sous la forme d’un backlog priorisé...) ;
- prototypage : pour simuler ou expérimenter les fonctionnalités proposées à moindre frais et les ajuster au fil de la conception ;
- recettage : pour s’assurer que les fonctionnalités proposées répondent aux besoins des usagers et aux critères de qualité et de fiabilité (potentiellement sous la forme d’un cahier de recette...) ;
- reprise de données : pour éviter une saisie manuelle d’informations existantes ;
- déploiement : pour utiliser les nouvelles fonctionnalités.

Il est également attendu de l’AMOA qu’elle assiste l’IFAP dans l’analyse des offres reçues pour s’assurer de la recevabilité et de la complétude des offres dans le cadre des règles de la commande publiques, valider le contenu des offres par rapport aux spécifications de la consultation, les analyser en rédigeant un rapport détaillé, les comparer dans une grille analytique, proposer un choix de MOE et organiser les réunions nécessaires pour présenter et discuter les résultats de la consultation avec l’IFAP.

3. Durée et planning souhaité

La tranche 2 doit être réalisée entre la fin de l’année et début 2027 pour permettre une publication de la consultation au plus tard fin février 2027.

4. Livrables

- La consultation à publier par l’IFAP.
- L’assistance à l’analyse des offres.

5. Actions de l’IFAP

- Validation de la consultation à publier.
- Publication de la consultation.
- Analyse de l’offre avec l’AMOA.
- Sélection du MOE ou décision de classement sans suite.
- Contractualisation avec le MOE retenu.

C. Tranche 3 : suivi du projet et de la maîtrise d'œuvre, assistance au développement et au déploiement du SCBF et de l'IC

1. Conditions de mise en œuvre

Cette tranche de la mission est conditionnelle et correspond à la phase 3 évoquée en début de l'article III. Elle débute lorsque l'IFAP a validé le choix du MOE et contractualisé avec lui, et que le MOE et l'AMOA ont reçu leur bon de commande correspondant à la phase.

Cette tranche peut ne pas être déclenchée, ou être interrompue si le MOE fait défaut.

Prestations attendues

L'AMOA participe au pilotage et coordonne le projet SIMEF. Cette prestation comporte :

- l'assistance à la structuration de la gouvernance du projet et de sa comitologie ;
- l'assistance à la définition des rôles et des responsabilités des parties prenantes au projet, parmi lesquelles peuvent figurer des commanditaires, des stagiaires, des formateurs et des personnels de l'IFAP ;
- l'assistance à l'identification des jalons, des livrables et du planning du projet ;
- l'assistance à la définition des indicateurs de suivi du projet ;
- la préparation et l'animation des comités du projet ainsi que la rédaction des comptes rendus ;
- le suivi du projet, comprenant notamment la gestion des risques, les alertes et les points de vigilance à signaler lors des comités ;
- l'animation et le soutien de l'équipe chargée du projet au sein de l'IFAP ;
- l'animation et le soutien des parties prenantes au projet ;
- la production de rapports de suivi du projet ;
- le transfert, vers les équipes de l'IFAP, des compétences liées à la gestion du projet et aux techniques utilisées pour le développement et le déploiement du SCBF et de l'IC ;
- l'assistance à la communication interne et externe du projet ;
- l'élaboration d'un bilan du projet.

L'AMOA participe au pilotage et coordonne le MOE et les autres parties prenantes dans le développement et le déploiement du SCBF et de l'IC. Cette prestation comporte :

- au besoin, l'assistance du MOE dans ses travaux avec d'autres prestataires (éditeurs de logiciels, plateformes numériques...) ;
- la planification et l'organisation des travaux et des ateliers nécessaires au développement et au déploiement du SCBF et de l'IC, conformément au mode agile tel que décrit en phase 2 ;
- la participation à ces travaux et à ces ateliers ;

- la supervision de ces travaux et de ces ateliers ;
- la validation des productions issues de ces travaux et de ces ateliers ;
- l'élaboration d'une stratégie et des supports de formation et d'accompagnement lors du déploiement du SCBF et de l'IC ;
- la formation et l'accompagnement lors du déploiement du SCBF et de l'IC.

A la fin du développement et du déploiement du SCBF et de l'IC, l'AMOA formalisera des préconisations circonstanciées d'évolution des SI métier qui viendront alimenter la réflexion sur le schéma global d'information IFAP.

2. Durée et planning souhaité

La tranche 3 sera réalisée sur l'année 2027 afin de permettre sa mise en œuvre pour la collecte des besoins de formation 2028, auprès de employeurs cotisants.

3. Livrables

- Plan de gestion du projet.
- Plan de communication interne et externe du projet.
- Plan de transfert, vers les équipes de l'IFAP, des compétences liées à la gestion du projet et aux techniques utilisées pour le développement et le déploiement du SCBF et de l'IC.
- Plan et supports de formation et d'accompagnement lors du déploiement du SCBF et de l'IC.
- Comptes rendus des comités du projet et documents issus des travaux et des ateliers nécessaires au développement et au déploiement du SCBF et de l'IC (potentiellement user stories, user cases, backlog, cahier de recette...).
- Rapports de suivi du projet.
- Bilan du projet.
- Préconisations d'évolution des SI métier.

4. Actions de l'IFAP

- Validation de tous les livrables.
- Arbitrages sur les risques, les alertes et les points de vigilance.

IV. Caractéristiques, qualifications et expériences attendues de l'AMOA

L'AMOA devra justifier d'une implantation en Nouvelle-Calédonie ou d'une capacité démontrée à intervenir régulièrement sur le territoire. Il devra disposer des qualifications et de l'expérience lui permettant :

- d'opérer dans une organisation publique et de gérer une commande publique ;
- de gérer un projet informatique avec une méthode de développement et de déploiement de type agile (potentiellement SCRUM...) ;
- de la suite O365 et des possibilités offertes par la power platform ;
- de dialoguer avec des éditeurs de logiciel et d'évaluer leurs produits (des compétences sur Ammon de Val Software serait un plus) ;
- d'animer et de faciliter des réunions avec des méthodes et des outils d'intelligence collective ;
- de coordonner des équipes hétérogènes, fonctionnelles ou opérationnelles ;
- d'affronter des situations conflictuelles avec diplomatie ;
- d'alerter et de solliciter un arbitrage auprès de la MOA avec transparence, neutralité et assertivité ;
- d'accompagner toutes les catégories de parties prenantes lors du déploiement d'un nouveau système d'informations ;
- d'écouter avec empathie ses interlocuteurs et de s'adapter à leur contexte et à leur culture ;
- d'analyser les demandes de manière approfondie et de prendre des initiatives dans son périmètre d'autorité.

Ces qualifications et expériences devront être justifiées par les curriculum vitae des intervenants et des références relatives à des projets équivalents.

V. Cadre contractuel et financier

A. Nature du contrat

La prestation sera conclue sous la forme d'un contrat de prestation de service à commande.

Le démarrage des prestations pour la tranche 1 se fait dès signature du contrat par les parties en présence.

La tranche 2 de la mission de l'AMOA est conditionnée à la décision de l'IFAP de poursuivre le projet SIMEF à l'issue de la tranche 1.

La tranche 3 de la mission de l'AMOA est conditionnée à la décision de l'IFAP de contractualiser avec un MOE.

Les bons de commande sont émis au fur et à mesure du déploiement des tranches par l'IFAP et les prix appliqués se font par référence à la proposition commerciale transmise par le soumissionnaire et réellement exécutées.

B. Éléments financiers

Une proposition financière pour la mission de l'AMOA est faite de manière distincte pour les tranches 1, 2 et 3. Ces 3 propositions financières sont faites chacune sur un bordereau des prix unitaires.

En application des principes de la commande publique, le paiement se fait après service fait et effectivement constaté.

C. Déplacements

En cas de déplacement nécessaire pour exécution de la mission, le soumissionnaire intègre la prise en charge des frais attenants dans sa proposition. Le poste déplacement et frais attenant est identifié à part dans la proposition financière du soumissionnaire pour chaque tranche.

D. Propriété intellectuelle et confidentialité

Dans le cadre de la mission :

- les livrables produits resteront la propriété de l'IFAP ;
- l'AMOA sera tenu de respecter la confidentialité des informations auxquelles il aura accès ;
- les données relatives aux parties prenantes seront soumises aux règles de protection des données personnelles applicables.

VI. Modalité de soumission et de sélection des offres

A. Questions réponses et modification

Toute question des candidats pourra être portée par écrit sur la plateforme des marchés publics ou directement auprès de l'IFAP à l'adresse mail suivante : commandes.publiques@ifap.nc au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres.

Les réponses et les éventuelles modifications de la consultation seront envoyées en temps utile à l'ensemble des candidats ayant fait connaître leurs coordonnées, si elles impactent la teneur de la consultation.

B. Contenu de l'offre

1. Pièces administratives

Chaque soumissionnaire doit remettre une offre constituée comme suit :

- un document de présentation succinct comportant la présentation de la structure candidate, références, moyens humains et techniques, qualifications, savoir-faire lié à des expériences particulières touchant à l'objet des prestations objet de la présente consultation.
- le document doit nécessairement contenir : le Ridet ou le Siret, l'adresse postale, l'adresse mail, le téléphone, le nom du représentant de la structure ;

- une attestation sur l'honneur indiquant que le soumissionnaire n'est pas en faillite, et qu'il est en situation régulière vis-à-vis de ses obligations fiscales et sociales.

Proposition commerciale

La proposition de prestation devra contenir à minima les parties suivantes :

a) **La compréhension de la mission et le positionnement du soumissionnaire (liste non exhaustive, amendable)**

- analyse du contexte et des enjeux du projet ;
- positionnement envisagé de l'AMOA dans le projet ;
- points d'attention et risques identifiés par le soumissionnaire à ce stade.

b) **Les modalités d'intervention (liste non exhaustive, amendable par le soumissionnaire)**

- modalités de planification, d'organisation et d'articulation applicables aux différentes phases de la mission ;
- modalités d'animation des travaux et des ateliers ;
- modalités de coordination des parties prenantes ;
- modalités de formation et d'accompagnement au déploiement du nouveau système d'information.

c) **La présentation de l'équipe et de ses références (liste non exhaustive, amendable par le soumissionnaire)**

- présentation de l'équipe dédiée au projet (curriculum vitae, disponibilités temporelles et géographiques) ;
- références à des projets similaires.

d) **L'offre financière**

- un bordereau des prix unitaires pour chaque tranche de la mission.

C. **Forme des soumissions et de la passation du contrat**

La présente consultation n'est pas allotie. Le soumissionnaire doit donc répondre à la totalité de la mission qui y est présentée.

Un candidat peut soumissionner seul, ou avec différents intervenants sous forme de groupement.

Dans le cas où il répond en groupement, le candidat identifiera un interlocuteur unique, désigné mandataire. Il devra également décrire sa proposition de coordination/pilotage du dispositif et des intervenants.

Chaque candidat peut également se présenter avec un ou plusieurs sous-traitants. La sous-traitance est définie comme l'opération par laquelle le titulaire d'un contrat confie, sous sa responsabilité, à une autre personne l'exécution d'une partie du contrat conclu avec L'IFAP.

L'offre du candidat doit lister de manière exhaustive l'ensemble des sous-traitants auxquels il compte faire appel pour la réalisation de la mission.

Pour les candidats basés en dehors de la Nouvelle-Calédonie, il est recommandé d'avoir un correspondant local ou de s'assurer d'une présence importante sur place

D. Modalités diverses

La date limite de remise des offres est fixée au **vendredi 11 septembre, 16h00 locales**, délai de rigueur.

L'offre constituée des documents listés à l'article VI, doit être remise en une seule fois.

Les offres sont à adresser à l'IFAP via la plateforme des marchés publics de la Nouvelle-Calédonie ou au format numérique par mail à l'adresse suivante : commandes.publiques@ifap.nc

Par mesure d'égalité de traitement, toute offre remise après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.

L'IFAP informera les soumissionnaires sur la suite donnée aux offres au plus tard le 4 septembre 2026.

E. Critères d'évaluation des offres recevables

Les critères de sélection porteront sur :

- Valeur technique et qualité de la proposition pour 60% de la note, répartis comme suit :
 - la compréhension des enjeux et la pertinence du positionnement de l'AMOA, pour 15 % de la note ;
 - la qualité et la pertinence des modalités d'intervention, pour 25 % de la note ;
 - la pertinence des qualifications, de l'expérience et des références de l'équipe, pour 20 % de la note.
- le montant de l'offre financière, pour 30 % de la note ;
- la capacité d'intervention temporelle et géographique en Nouvelle-Calédonie, pour 10 % de la note.

Les méthodes de notation utilisées seront les suivantes :

- L'évaluation des sous-critères attachés à la valeur technique et qualité de la proposition sera faite sur la base des éléments fournis par le soumissionnaire.

La notation sera effectuée en application de l'échelle de notation ci-dessous :

- | | |
|---|---------------------------|
| ○ Réponse très satisfaisante (excellente) : | 100 % de la note maximale |
| ○ Réponse satisfaisante (bonne) : | 75 % de la note maximale |
| ○ Réponse passable (moyenne) : | 50 % de la note maximale |
| ○ Réponse insuffisante (médiocre) : | 25 % de la note maximale |
| ○ Eléments non fournis ou inexploitable : | 0 % de la note maximale |

- L'évaluation du critère prix sera faite par comparaison du prix global entre les offres recevables reçues des soumissionnaires.

Nombre de points : Note maximale x montant de l'offre recevable la moins disante/montant de l'offre

Le soumissionnaire le mieux classé sera attributaire du contrat, sous réserve de vérification de la régularité fiscale et sociale.

Si la différence de note globale entre les offres les mieux classées est inférieure à 1 point, l'acheteur pourra décider de les considérer comme équivalentes et de choisir l'offre dont le prix est le plus intéressant.

Toutefois, si aucune offre n'est jugée satisfaisante, l'IFAP pourra consulter de nouveau l'ensemble des soumissionnaires en vue de parfaire leurs offres ou de négocier les prix, sans remettre en cause les éléments essentiels de la consultation.

L'IFAP se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente consultation.

F. Contact IFAP

Le chef de projet est Jérôme BETRANCOURT.

En cas de besoin, toute question est à adresser via la plateforme des marchés publics de la Nouvelle-Calédonie ou à : commandes.publiques@ifap.nc

Annexes

